



Ligue du Grand Est
de Tennis de Table

Règlement

Premier Défi

Compétition loisir



Sommaire

I. Dispositions générales	3
II. Organisation du Premier défi.....	3
III. Déroulement	3
1) Organisation en club	3
2) Regroupements départementaux.....	4
3) Regroupement régional	4
IV. Résultats.....	4



I. Dispositions générales

Le Premier défi est réservé aux licenciés FFTT loisirs dans l'un des départements de la région Grand Est, quel que soit leur âge.

Si le joueur devient titulaire d'une licence compétition en cours de saison, ses résultats dans le Premier Défi ne sont plus comptabilisés.

II. Organisation du Premier défi

Le Premier défi est organisé sur 4 périodes dans la saison :

- Période 1 : en clubs, d'octobre à décembre
- Période 2 : en clubs, de janvier à mars
- Période 3 : regroupements départementaux, d'avril à mai
- Période 4 : regroupement régional, en juin

Les périodes 1 et 2 sont qualificatives pour la période 3, et la période 3 pour la période 4.

La compétition est individuelle, et chaque partie se joue en deux manches gagnantes (meilleur de 3 manches).

III. Déroulement

1) Organisation en club

Le Premier défi se joue dans des clubs inscrits préalablement et déclarés par la LGETT. Les clubs peuvent proposer deux étapes au maximum dans chaque période, en indiquant la date et le créneau horaire choisis (généralement d'une durée de 2 heures maximum). Aucune étape en club ne peut accueillir des jeunes joueurs si son département organise à cette date une compétition destinée aux jeunes licenciés loisirs.

Chaque étape en club est gérée par un référent local bénévole (adulte) en charge du bon déroulement. Les joueurs peuvent s'inscrire dans l'étape et le département de leur choix, selon le nombre annoncé de places disponibles. L'étape est homologuée si 12 participants au moins sont inscrits. Dans ce cas, des récompenses sont offertes à chaque participant.

Au cours d'une étape, les adversaires sont désignés par tirage au sort intégral à chaque rotation possible (par exemple, dès que 3 joueurs se sont déclarés disponibles). Pour chaque partie, un point est attribué au perdant et trois points au vainqueur. Tous les résultats sont regroupés dans un fichier regroupant tous les résultats individuels. L'ensemble des résultats est à envoyer à la LGETT au plus tard le lendemain de l'étape par le référent local pour permettre le classement des joueurs présents.



2) Regroupements départementaux

Les comités départementaux organisent un regroupement ouvert aux joueurs licenciés dans leur département, en fonction du nombre de points accumulés lors des deux périodes en clubs. Le nombre de joueurs sera défini en fonction du nombre d'étapes disputées.

Le regroupement départemental est organisé sous forme d'un TOP, pour établir un classement des joueurs présents.

3) Regroupement régional

Les 16 meilleurs joueurs issus des 10 départements sont directement qualifiés pour un regroupement régional.

Le nombre total de qualifiés par département pour l'échelon régional est établi en fonction du nombre de participants effectifs dans ce tableau au niveau départemental, sachant que le vainqueur de chaque département est qualifié d'office. Ce nombre sera communiqué lorsque tous les départements auront organisé cette épreuve.

Les joueurs sont placés dans un tableau à classement intégral.

IV. Résultats

Un classement consultable est tenu à jour après chaque étape homologuée effectuée. Il permettra aux participants de suivre l'évolution de leur place au classement par département.

Tout participant peut s'opposer à la publication de son nom dans le classement consultable du Premier Défi.

Toute opposition de la part du licencié dédit doit être adressée par mail à contact@lgett.fr.

